

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET -

Procurations : A. DEPEYRE à F. BALBI - Cl. COTTIN à G. MARCHAND - M. LOPEZ à F. BRUNA - B. LABARRE-LEBOUC à S. BASTET -

Absents Excusés : C. FAURE -

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 28 Août 2019.

3/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 26 JUILLET 2019 CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA RESTAURATION DE LA CRECHE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur le transfert de la restauration de la crèche de la Ville de Bollène au titre de la préparation, fourniture et livraison des repas à compter du 1^{er} janvier 2019 au montant de 40 932.40 €. Monsieur SANCHEZ précise qu'il s'agit d'un montant provisoire qui a été validé à l'unanimité en commission au sein de l'intercommunalité.

4 / ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZX N°347

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZX n°347, située quartier « Les Îles » d'une superficie de 6 880 m², au prix de 0.50 €/m², soit pour un prix total de 3 340 €.

Monsieur le Maire indique que d'autres parcelles feront l'objet d'acquisition afin de poursuivre le développement de la biodiversité sur le site de l'Île Vieille.

Madame ROMANINI complète ces précisions en ajoutant qu'en effet, ces parcelles situées entre le site de l'Île Vieille et les Carrières Pradier sont idéalement situées pour continuer l'aménagement de ce site, propice à la sauvegarde de toutes espèces animales.

5/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE

Rapporteur : M. SANCHEZ.

Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence approuvé à l'unanimité.

Monsieur SANCHEZ précise que ce rapport est présenté de manière plus aérée avec des chiffres plus lisibles que les précédentes éditions. Il fait état de toutes les compétences de manière détaillée.

Monsieur le Maire indique que le rapport restera consultable au bureau des adjoints.

6 / OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VU DU DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN DE LA « TALADETTE »

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une enquête publique en vue de procéder au déclassement d'une portion du chemin de « La Taladette ».

Monsieur le Maire explique aux Membres de l'Assemblée que ce chemin n'a plus aucune utilité pour la Commune. Il sépare des plantations d'oliviers appartenant au GAEC. L'enquête publique permettra de déclasser ce chemin dans le domaine privé de la Commune et pourra être ainsi cédé au GAEC à l'euro symbolique. Il précise que les frais afférents à la cession sont à la charge du GAEC.

7/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LE RAPPORT ET LA CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR AU TITRE DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT ET D'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER SUR CARRIERE PAR LA SOCIETE PRADIER CARRIERES

Rapporteur : M. PEYRON.

Le Conseil Municipal porte un avis favorable sur le rapport et la conclusion du commissaire enquêteur au titre de la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter sur carrière par la société PRADIER CARRIERES.

Monsieur le Maire explique aux Membres de l'Assemblée que cette opération a été autorisée en particulier parce que deux grands lacs exploités seront rendus à l'agriculture, correspondant à 90 hectares proposés aux jeunes agriculteurs, par le biais de baux. Il ajoute que cette extension de carrière, telle que présentée, est propice à l'environnement.

Par ailleurs, il précise que le commissaire enquêteur désigné pour mener l'enquête a été très favorable à ce projet. De plus, peu de personnes se sont manifestées durant les permanences.

8/DECISION MODIFICATIVE N°2 – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime sur le retrait de la Décision Modificative votée en séance du 28 août 2019.

Nouvelle Décision modificative n°2 du budget général approuvée à l'unanimité en tenant compte des observations des services de la Préfecture.

9/ MOTION DE SOUTIEN « PANNEAU D'ENTREE D'AGGLOMERATION EN LANGUE PROVENCALE »

Rapporteur : M. PEYRON.

Motion de soutien visant à conserver les panneaux d'entrée d'agglomération en langue provençale, adoptée à l'unanimité.

Monsieur SANCHEZ précise qu'il s'agit d'une réglementation nationale et ajoute qu'il est possible d'annoncer le nom de la commune à l'intérieur du panneau d'agglomération.

10/ REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'UTILISATION DU COURT DE TENNIS N°3 EN PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE B

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du règlement intérieur relatif aux modalités de réservation et d'utilisation du court de tennis n°3 pendant les vacances scolaires de la zone B.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le gérant du camping « La Pinède » signalant de l'abus au regard de l'utilisation du terrain de tennis n°3. Il ajoute que certaines personnes rendent la clé plusieurs jours après son utilisation.

11/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- **Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal**

- Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par Monsieur Christian CALVIER est porté à 40.51 € à compter du 1^{er} octobre 2019 (loyer actuel 40 €).
- Le loyer mensuel du logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble impasse Henri Clariot occupé par Monsieur et Madame Robert GAU est porté à 541 € à compter du 1^{er} octobre 2019 (loyer actuel 534 €).

- **Concession vendue**

- Vente d'une concession cinquantenaire à Madame Danièle ALMELA située n°10 allée des Mimosas au cimetière Peyrafeux II (4/6 places) au prix de 825 €.

La séance est levée à 19h30.

Fait à MONDRAGON, le 01 Octobre 2019.

Le Maire,
Christian PEYRON.

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

